

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	15
Votants	20

L'an deux mille vingt-trois, le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2023

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Julie BOUILLOZ.

Absents et Excusés : Emmanuelle GIOANETTI (pouvoir à Fabrice BLUMET), Roland SOCQUET-CLERC (pouvoir à Stéphane ROCHE), Sylvie THOME (pouvoir à Gisèle MOTTA), Malika MANCEAU, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Jean MIELLET), UCHET Nathalie (pouvoir à Annalisa DEFILIPPI).

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU – RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ PISCICOLE DU SEUIL DU PONT DE LA PLAINE ROE N°39174 (CERNON)
53 - 27/06/2023

Monsieur Fabrice BLUMET, adjoint au maire, rappelle aux membres de l'assemblée que la commune a été informée par la DDT de l'obligation réglementaire de restaurer la continuité piscicole du seuil du pont de la plaine ROE n°39174 (Cernon).

Le but de cette opération est de permettre le passage des espèces piscicoles cibles : truite fario, ombre commun, chabot et cyprinidés d'eaux vives.

Par délibération n°09 du 02/12/2021 le conseil municipal a décidé d'engager les travaux correspondants.

Le montant des travaux est de 112 520 € HT

Le montant des honoraires et études techniques est de 19 442,50 € HT

Le montant total de l'opération s'élève donc à 131 962,50 € HT

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Fabrice BLUMET,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du montant global de l'opération qui s'élève à 131 962,50 € HT,

SOLLICITE une subvention de l'Agence de l'eau pour la réalisation de l'opération de rétablissement de la continuité piscicole du seuil du pont de la plaine ROE n°39174 (Cernon)

Le conseil municipal adopte à 16 voix pour, 3 contre Jean MIELLET (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ), Didier CHARAMELET et 1 abstention Olivier BOURQUARD.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI

Maire



Affiché le : 10 JUIL. 2023